Concours interne TSPDD CNAL spécialité TG

tspdd-19-tg- cp qroc amenagement durable territoires (choix région affectation et épreuve n°2/région nouvelle-aquitaine/epreuve écrite n°2)

237672

Concours section : Concours interne TSPDD CNAL spécialité TG

Epreuve matière : tspdd-19-tg- cp qroc amenagement durable territoires (choix région affectation et épre

N° Anonymat : 237672 Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)
Concours / Examen : TSPDD-19-INT Section/Spécialité/Série : TG
Epreuve : Cas pratique Matière : AME Session : 2024

CONSIGNES
- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

Cas pratique

Q1.1 Les missions de DDT relève des Ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoire, de la Transition Energetique, du Logement, de l'Agriculture. Dans le cas d'une DDTM il y a également le ministère de la Mer. et des Transports.

Q1.2 Le service amenergement d'une DDT accompagne les collectivités territoriales dans la rédaction de leur document d'urbanisme. Il aide les collectivités à mettre en place leur politique de mobilité et de développement des Energies renouvelable sur leur territoire.

Concours section : Concours interne TSPDD CNAL spécialité TG
Epreuve matière : tspdd-19-tg- cp qroc amenagement durable territoires (choix région affectation et épreu
N° Anonymat : 237672 Nombre de pages : 8

Q2: Risques importants et déprise agricole dans la communauté d'agglomération qui est bien desservie mais séparée en deux

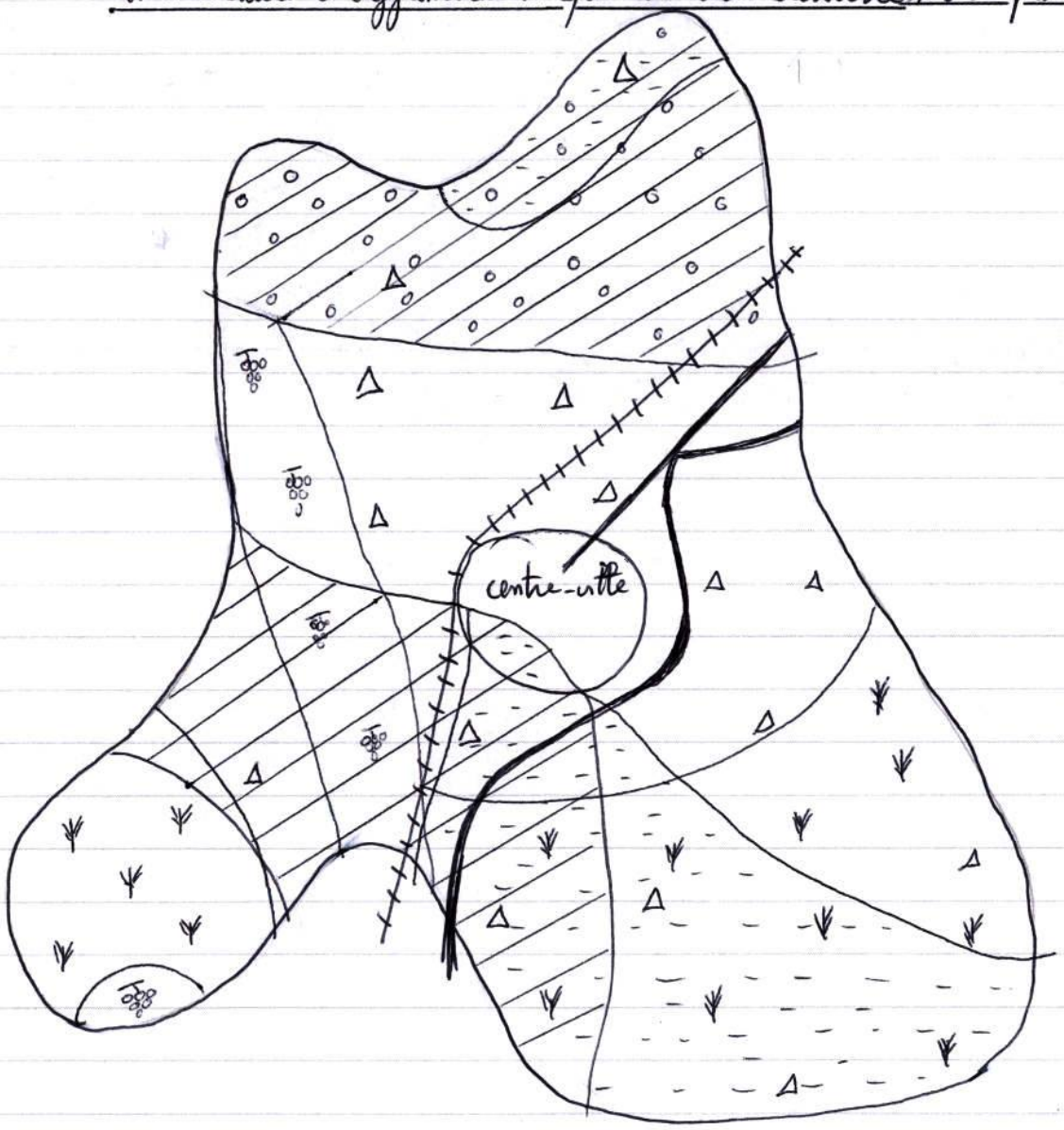

légende

Risques
- Zonage ppri rouge
- Zonage risque rupture ouvrage hydraulique
- Zonage rouge retrait gonflement d'argile

Mobilité
- ligne de chemin de fer
- axes majeurs

agriculture
- vigne
- céréales et oléagineux
- friches agricoles (concentration)

Q3.1 : Le territoire est bien desservi par un axe majeur et une ligne de chemin de fer.

Il a plusieurs types de culture : vigne, grandes cultures, élevage - Une partie de l'agriculture est irriguée ce qui permet de securiser les revenus des exploitants.

Q3.2 : Le territoire est traversé par de nombreux risques d'innondation notamment.

En cas de secheresse l'agriculture pourrait être impactée ainsi que les constructions en raison du risque de retrait - gonflement d'argil dans le sud - est du territoire.

Q3.3 : La communauté d'agglomeration pourra developper sa politique en matière d'habitat à travers un PLH (programmation local de l'habitat) pour planifier les productions de logement dans l'espace et le temps. Par la mobilité elle peut recourir à un PDM (programme de mobilité) qui favorisera les mobilités douces (vélo, marche) et collectives (transport en commun et covoiturage).

Q3.4 : Le developpement économique pourrait être freiné par une sécheresse qui pourrait avoir un impact malgré l'irrigation et une crise du monde viticole. Le mauvais état des nappes d'eau pourrait également ne pas permettre l'installation de nouveaux habitants

Q4.1 : La commune a actuellement 15% de ~~logents~~ logements sociaux soit 4437 logements. Elle devrait en avoir 20% soit 5816 logements. Il lui manque donc 1389 logements.

Q4.2 :

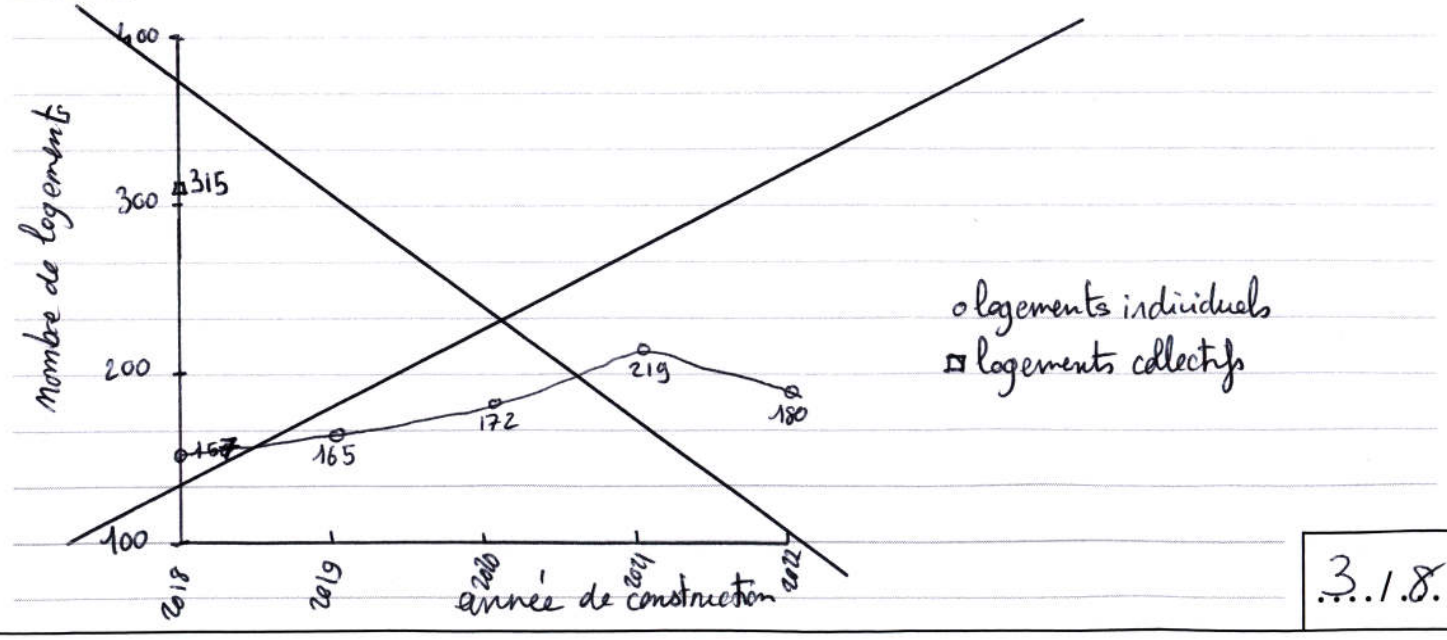

Q4-2

Construction neuve entre 2018 et 2022 par les logements individuels et les logements collectifs.

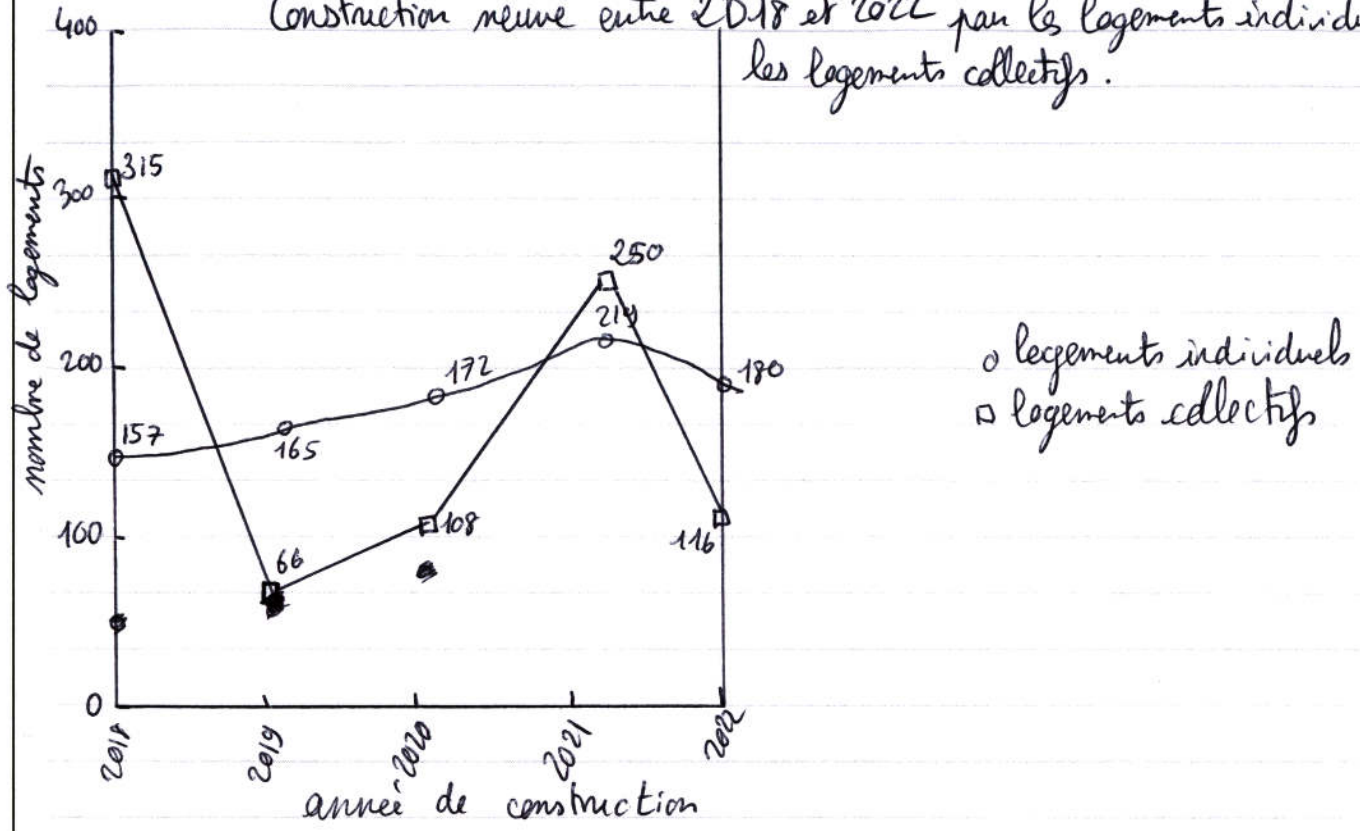

Q4-3 : La commune a fixé un objectif de 1022 nouveaux logements sociaux entre 2018 et 2022. Or elle a construit environ 1600 logements au total sur la période. L'intégralité de ces nouveaux logements n'est pas du logement social. Si on retient un cinquième de la production de logents en logent social, la commune n'atteint pas son objectif.

Q5.1: Les espaces agricoles représentent 22 % du territoire environ.

Q5-2 : Ces espaces sont confrontés à la sécheresse remarquée et aux orages de forte ampleur liés au réchauffement climatique. Les conséquences sont une perte du revenu agricole des exploitants et une possible accentuation de la déprise agricole.

Q5-3 = Elle peut sécuriser les ventes en favorisant les circuits-courts comme les drives fermier. ~~Elle peut au~~ Elle peut mettre en place un Programme Alimentaire Territorial (PAT). Dans son document d'urbanisme elle indique les zones agricoles à préserver.

Q6: Les risques principaux sont l'innondation et le gonflement-retractation d'argile.

~~Elle~~ La collectivité intègre dans son document d'urbanisme les servitudes

Concours section : Concours interne TSPDD CNAL spécialité TG

Epreuve matière : tspdd-19-tg- cp qroc amenagement durable territoires (choix région affectation et épre

N° Anonymat : 237672 Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ..... **Section/Spécialité/Série :** .....

Epreuve : ..... **Matière :** ..... **Session :** .....

CONSIGNES
- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

d'utilité Public (SUP) relatives aux Plan de Prevention des Risques Naturel. Elle ~~élabore~~ élabore son zonage et son règlement en prenant en compte ces SUP.

Q7-1 : Cet amenagement pourrait etre créé au Nord de la ville hors zone de risques forts.

Q7-2 : Une plateforme multi-modale pour relier cette gare à la ligne de train TER, à l'axe principale et au réseau de bus serait un plus. Une voix verte depuis le centre-ville permettrait de s'y rendre à vélo.

Q8 : Le SDAGE est le schéma départemental d'amenagement et de gestion des eaux. Le SAGE le schéma de gestion des eaux d'aménagement et

Q9 :

Thème	Enjeux	Objectifs	Acteurs
Agriculture	sauvegarde des espaces agricoles	Proteger les espaces agricole	chambre d'agriculture SAFER
Mobilité	mobilités décarbonnées	developper les mobilités decarbonnées	Région DDT
Risques	innondation	Mettre à jour le PPRI	DDT SDAGE
Habitat	logements social	Faire un PLH	organisme HLM ANAH
Eau	bon etat masse d'eau	SAGE sur tous les BV	SDAGE Syndicat de gestion de eaux

Concours section : Concours interne TSPDD CNAL spécialité TG
Epreuve matière : tspdd-19-tg- cp qroc amenagement durable territoires (choix région affectation et épre
N° Anonymat : 237672 Nombre de pages : 8

QRC 1 : 1 la taxe sur les logements vacants et la taxe sur le foncier vacant
2 Un logement est vacant lorsqu'il est déclaré inoccupé par son propriétaire au 1er janvier de l'année auprès du service des impôts
3- Le propriétaire paye la taxe.

QRC 2-1 Le premier niveau est le seuil où il n'y a pas d'alerte - Le deuxième est le niveau d'alerte modéré qui indique que les pouvoir public ont une vigilence sur les cours d'eau - Le seuil d'alerte fort permet au Préfet de prendre des mesures de restriction pour les particuliers : pas de lavage de voiture ou de remplissage de piscine par exemple. Le dernier seuil et l'alerte de niveau critique : des mesures de restriction concernant l'irrigation peuvent être prise sur une zone spécifique (zone d'alerte).

2-2 : Une communauté de commune doit monitorer sa consommation d'eau. Rechercher les fuites et faire baisser les postes qui consomme beaucoup comme le lavage des véhicules de la collectivité ou l'arrosage des espaces verts

QRC 3-1 : Un biodéchet est un déchet organique. Il peut se decomposer naturellement

3.2 : A compter du 1er janvier 2024 les collectivités doivent mettre en place des systèmes permettant à tous les habitants de trier leur biodechet. Cela peut être en distribuant des composteurs par exemple

3-3 : Une unité de methanisation peut valoriser de grande quantité de biodechet pour les transformer en bio-gaz voire produire de l'électricité par cogénération.

QRC 4 : Les services de l'Etat ont permis de mettre en place des outils d'aménagement pour permettre la création des villages olympiques. Ils ont travaillé à permettre le transport des visiteurs - Ils ont permis la réalisation d'infrastructures sportives sur le domaine public (dans la Seine par exemple)

..6.1.8..

QRC 51 : Ma prime Renov permet aux particuliers, locataire ou propriétaire de faire la rénovation énergétique de son logement en lui allouant des aides. sous conditions de ressources
Le montant varie

5-2 : C'est le nouvel acteur France Rénov qui est en charge de MaPrime-Rénove

5-3 : RGE signifie regle de ~~gestion environnement~~ garanti energetique. Ce sont les entreprises qui sont habilités à faire les rénovations pouvant permettre d'obtenir la prime de l'Etat.